Forum « Femmes, Paix et Développement en Francophonie »

Dakar (Sénégal), 26 & 27 novembre 2014

DECLARATION DE DAKAR

Nous, participantes et participants au Forum « Femmes, Paix et Développement en Francophonie », membres du Gouvernement du Sénégal, des organisations de la société civile de l'espace francophone et partenaires techniques et financiers, réuni(e)s à Dakar les 26 et 27 novembre 2014 en prélude au XVe Sommet de la Francophonie

Rappelant les engagements pris par les États et Gouvernements portant sur les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux notamment :

- ◆ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le 10 décembre 1948,
- ◆ La Convention relative à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes en 1979,
- ◆ La Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples en 1979,
- ♦ La Plateforme de Dakar en 1994,
- ♦ Le Plan d'actions de Beijing en 1995,
- ◆ La Résolution 1325 du Conseil des Nations-Unies relative à l'implication des femmes à la prévention et la résolution des conflits en 2000,
- ◆ La Déclaration du Millénaire avec les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dont trois consacrés spécifiquement au statut de la femme, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, en 2000,
- ♦ Le Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples sur les droits des femmes en Afrique dit « Protocole de Maputo » en 2003,
- ♦ La Convention d'Istanbul adoptée en 2014,

Constatant que l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes n'est pas encore complètement réalisée, malgré des avancées notoires,

Constatant la persistance et l'ampleur des violences à l'égard des femmes,

Constatant l'accentuation des inégalités de genre dans l'accès à l'emploi décent, aux services sociaux de base, à la terre et aux autres ressources productives,

Constatant la faible présence des femmes et des jeunes dans les instances de décision économiques et politiques,

Constatant l'absence de prise en compte du travail domestique des femmes dans l'estimation des revenus nationaux.

Constatant le poids des stéréotypes dans le fonctionnement des institutions,

Considérant, la montée des violences sexuelles et leurs conséquences néfastes sur les femmes, les jeunes et les enfants,

Considérant que les Etats sont redevables devant leurs peuples et que la communauté internationale est redevable aussi au regard de ses engagements,

Considérant, la recrudescence des conflits armés et des crises politiques qui ont des répercussions graves sur les droits humains des femmes et des jeunes filles,

Constatant que le droit à l'état civil et à la nationalité est indispensable pour l'exercice de la pleine citoyenneté,

Affirmons la nécessité de mettre en place des mécanismes d'évaluation contraignants pour tous les Agendas Post 2015 engageant la redevabilité de l'ensemble des parties prenantes,

Réaffirmons, en vertu de tout ce qui précède que l'espace francophone ne saurait se développer sans prendre en compte l'effectivité de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, les garçons et les filles;

Demandons aux Chefs d'États et de Gouvernements :

- De fixer l'âge légal minimum du mariage à 18 ans pour les filles comme pour les garçons et d'en garantir l'effectivité
- D'instituer des lois non discriminatoires en matière d'héritage y compris à la terre, de droit de vote et d'éligibilité
- De promouvoir des mécanismes d'appui à l'entreprenariat des femmes, à leur autonomisation, à la protection et à la résilience des femmes et jeunes filles vulnérables
- De mettre en œuvre des lois et les modalités d'application pour prévenir les violences les pratiques néfastes, protéger les personnes victimes de violence et mettre fin à l'impunité
- D'assurer la sécurité personnelle et collective des femmes et des enfants dans les zones de conflit et post conflits
- De mettre les femmes au cœur de la prévention et de la résolution des conflits
- De prendre des mesures pour l'Elaboration et l'application d'une charte relative aux droits des personnes âgées dans l'espace francophone,
- De mettre en place des projets et programmes adaptés de prise en charge économique et sociale des femmes vivant avec un handicap
- De prendre des mesures pour faciliter la mobilité géographique et professionnelle des ressortissantes et ressortissantes de l'espace francophone

Enfin, les participantes et participantes au forum après s'être félicités du choix du thème du XVe Sommet, réitèrent leurs conviction que c'est au prix de la mise en œuvre par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'espace francophone des recommandations ci-dessous énumérées, que les femmes et les jeunes seront les vecteurs de la paix et les acteurs du développement.

A cet effet, un dispositif de suivi-évaluation des engagements de Dakar doit être mis en place.

Fait à Dakar, le 27 novembre 2014